

Définition Barbacane :(n.f.)

- 1. Dans le domaine de la fortification, ouvrage avancé généralement placé devant les portes ou les ponts et percé de meurtrières. Le terme sert aussi parfois à désigner les meurtrières elles-mêmes.**
- 2. Fente verticale percée dans une maçonnerie et servant à l'évacuation des eaux de pluie.**

Provient selon toute vraisemblance de l'arabe bârbâk-khaneh, qui semble désigner une galerie utilisée comme rempart au-devant d'une porte. Le terme figure dans le Roman d'Eneas, daté des alentours de 1160 : « La mers y bat d'une partie / ja par della n'iert asiege / de l'autre part sont li vivier / et li marez grant et plenier / et grans fossez a barbacane / ffais à la guise libicane / et tranchiez et plasseïs / cengles, barres, pons torneïes » (La mer la baigne pour partie, jamais de ce côté ne sera assiégée. De l'autre côté se trouvent les viviers et les marécages, immenses et profonds, et les grands fossés à barbacane, faits à la mode libyenne, et tranchées et palissades, clôtures, barrières et pont-levis).

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

